SITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

UNIR AGIR

Journal de l'UD CGT de l'Ardèche
N° 203 - DECEMBRE 2024

LUTTES :

Edito - Michel BARNIER et le vote contre les lois progressistes ! - Pour la défense du Droit à l'avortement ! - Une rentrée au goût amer - USR : Journée revendicatives et festives / Mobilisation 3 décembre - Plan de formation 2025

VIE SYNDICALE:

les élections CSE LA POSTE - Rencontre avec le député H. Saulignac Mobilisation à l'hôpital de Villeneuve-de-Berg - Vie des Unions Locales

CULTURE :

IHS-CGT l'inauguration de la maison du peuple du Teil - Lectures

SOMMAIRE

Luttes / 1 – 6

- Edito
- Michel Barnier et le vote contre les lois progressistes !
- Pour la défense du Droit à l'avortement !
- Une rentrée au goût amer
- USR journées revendicatives et festives
- Les retraités ont manifesté le 9 décembre
- Plan de formation 2025

Vie Syndicale / 9 – 12

- Par les élections CSE, La Poste tourne la page de la fonction publique
- Rencontre avec H. Saulignac
- Mobilisation à l'hôpital de Villeneuve-de-Berg
- AG CGT Ste Marie
- Le Comité Général de l'USDSAS CGT 07
- Vie des ULs

Culture / 13 – 14

- Lectures
- L'inauguration de la Maison

Edito Et une vague déferlera sur la ville !

Le mercredi 17 octobre, l'Ardèche et ses communes ont subi une catastrophe climatique sans précédent. Des trombes d'eau se sont abattues sur le nord de l'Ardèche, provoquant la crue des cours d'eau et déversant leur furie sur la cité des frères Montgolfier. Un torrent de boue a envahi le centre-ville, emportant véhicules et mobilier urbain. Le village de Limony a également été touché, avec des habitations complètement détruites.

Les victimes font face à des mois de procédures avec les assurances pour couvrir les travaux ou rembourser des véhicules déclarés épaves. À Limony, des refus de prise en charge se multiplient pour les dégâts sur les terrains : clôtures arrachées, murs emportés. Les coûts de réparation peuvent atteindre des dizaines de milliers d'euros, et beaucoup n'ont pas les moyens d'assumer ces frais. Un collectif s'est constitué pour contester ces refus et interpellera le président de la République.

À l'approche de l'hiver, les catastrophes s'enchaînent : Seine-et-Marne, Ardèche, Var, Valence et sa région en Espagne. Le réchauffement climatique et les catastrophes qui l'accompagnent sont liés à l'activité humaine et aux émissions de gaz à effet de serre. Cela remet en question nos comportements. La sobriété, qu'elle soit productive ou énergétique, reste absente dans un monde dominé par le profit.

Lorsque les premières victimes sont les petites gens, le gavage financier se poursuit. Alors que des débats se déroulent à l'Assemblée nationale sur le budget 2025, il est crucial de se demander qui financera les millions d'euros nécessaires à la remise en état des infrastructures dévastées. Les coupes budgétaires dans les finances publiques ne le permettront pas, sauf par une hausse de nos impôts, une seconde lame pour ceux qui ont déjà tout perdu. Des décisions doivent être prises pour aller chercher l'argent où il se trouve, dans les poches des milliardaires qui profitent des efforts des travailleurs.

Les experts interpellent les gouvernements depuis des décennies. L'objectif des accords de Paris, visant à ne pas dépasser +1,5°C d'ici 2100, est déjà menacé, avec une trajectoire nous dirigeant vers +4°C. Que font nos gouvernements ? Rien. Ils bricolent des mesures insignifiantes tout en tentant de nous culpabiliser. Les plus gros pollueurs poursuivent leurs agissements irresponsables par leur pollution et leur incitation à consommer toujours plus.

Cette situation soulève une question cruciale : que se serait-il passé si nous avions dû gérer une multitude de victimes dans un système hospitalier en crise ? Les hôpitaux fonctionnent à flux tendu, et le nouveau PLFSS ne fera rien pour améliorer cela.

Nous produisons trop, consommons trop et nous nous déplaçons trop. Pour inverser cette spirale écologique, il est nécessaire de revoir notre mode de vie. Cela nécessite des décisions politiques fortes pour transformer une société qui ne peut plus fonctionner ainsi. Nous devons réévaluer nos politiques d'aménagement du territoire, en améliorant l'implantation des services publics en milieu rural et en cessant d'organiser l'activité humaine autour des grandes métropoles.

Adapter nos modes de vie dans le respect de notre environnement est essentiel pour la survie de l'humanité. Comme l'a dit Charles Darwin, « *les espèces qui survivent ne sont pas les plus fortes ou les plus intelligentes, mais celles qui s'adaptent le mieux aux changements* ».

Journal Trimestriel de l'Union Départementale des syndicats CGT de l'Ardèche

UD CGT 07 25 Avenue de la Gare 07000 PRIVAS **Tél. :** 04 75 66 76 66 **mail :** ud07@cgtardeche.org

udcgt07.wordpress.com **facebook**.com/LA.CGT.07.COMMUNIQUE **twitter**.com/cgt_07

Directeur de publication : Sébastien NICOLAS UD CGT 07 **Imprimerie** Cévenole Coux **CPPAP** 0625 S 06538 **ISSN** 0248-6733

Michel BARNIER et le vote contre les lois progressistes !

Michel Barnier, devenu à 73 ans le plus vieux Premier ministre de la Vème République jeudi, s'est opposé à de multiples progrès sociaux comme parlementaire. Des votes à l'image de son parti de l'époque, le RPR.

C'est le risque en nommant un nouveau Premier ministre âgé de 73 ans. Michel Barnier, avant d'accéder à Matignon jeudi 5 septembre et devenir ainsi, le plus âgé à ce poste de la Ve République, a eu une longue carrière… au point d'avoir pris des positions qui, au regard des décennies écoulées depuis son premier mandat de député, paraissent rétrogrades.

Toujours sous les couleurs du parti de droite, le RPR, Michel Barnier a en effet été député de Savoie de 1978 à 1993. Une période marquée par l'accession du socialiste François Mitterrand à la présidence de la République et donc, par de multiples lois progressistes sur l'avortement, l'homosexualité ou encore l'antisémitisme. Tour d'horizon des votes de Michel Barnier à cette époque.

Le nouveau Premier ministre, alors député en 1981, voulait garder « l'ultime survivance, dans notre droit, de la très ancienne mise hors-la-loi de l'homosexualité »

La loi tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe, dite « loi Gayssot », est débattue à l'Assemblée nationale en 1990. Son article premier énonce que *« toute discrimination fondée sur l'appartenance ou la non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion est interdite ».*
Avec elle, aussi, la négation ou la minimisation de « *l'existence d'un ou plusieurs crimes contre l'humanité* », comment la Shoah, devient un délit. C'est une nouveauté juridique, une importante loi mémorielle à laquelle Michel Barnier s'est opposé comme député. La loi relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme, plus communément appelée « loi Evin », est adoptée le 11 décembre 1990. Elle interdit de fumer dans les lieux publics, prohibe la publicité en faveur du tabac et restreint largement celle de l'alcool ou encore bannit la vente d'alcool et de tabac aux moins de 18 ans. Michel Barnier a voté contre ces avancées.

Bien que l'interruption volontaire de grossesse (IVG) a été dépénalisée en 1975, elle reste payante. Le projet de loi d'Yvette Roudy veut alors le remboursement de l'IVG par la Sécurité sociale. Socialistes et communistes l'approuvent, avec 325 pour, et les partis de droite le rejettent, avec 157 contre, dont le nouveau Premier ministre.

Mais ce n'est pas le seul moment où Michel Barnier a pris des positions conservatrices sur l'IVG. En 1979, la « loi Pelletier » supprime des entraves à la réalisation d'un avortement en France, comme les modalités d'accord des médecins ou l'accueil dans les hôpitaux par exemple. Après les débats à l'Assemblée nationale, Michel Barnier vote contre ; Il s'oppose également à ce que toute femme ait le droit à l'IVG sans avoir à invoquer une situation de détresse, il vote pour ajouter la phrase *« aucun avortement de convenance ne peut être légalement justifié »* après l'article 1er ou, encore, il approuve la réduction de quatre semaines du délai de l'IVG.

Le nouveau Premier ministre, alors député en 1981, voulait garder « *l'ultime survivance, dans notre droit, de la très ancienne mise hors-la-loi de l'homosexualité* », selon les mots de Robert Badinter.

Le garde des Sceaux de l'époque évoquait ici un alinéa du Code pénal, hérité du régime de Vichy, qui instaurait une majorité sexuelle différenciée entre hétéros et homos. Michel Barnier a voté contre sa suppression.

Le gouvernement de Lionel Jospin, à la fin des années 1990, veut instaurer le Pacte civil de solidarité (Pacs) pour permettre, notamment, l'union civile de deux personnes de même genre. C'est une avancée majeure pour les droits des LGBT. L'opposition s'insurge alors contre ce qu'elle croit être une atteinte à la vision traditionnelle du mariage et de la famille. Cette fois, Michel Barnier est sénateur, toujours de la Savoie, et il rejette avec la droite le texte.

Pour la défense du Droit à l'avortement !

Le 28 septembre dernier, journée internationale pour le droit à l'avortement, nous affichions haut et fort notre solidarité avec toutes les femmes du monde et en particulier celle des pays où est interdit totalement ou partiellement le droit à l'avortement.

Cette liberté fondamentale doit devenir une réalité en France, en Europe et dans le monde. L'avortement est un droit essentiel pour la santé, l'émancipation, la scolarisation, l'accès au travail et l'autonomie financière des femmes. Pourtant, malgré les engagements internationaux et les recommandations de l'ONU, de nombreux pays continuent d'interdire ou de restreindre l'accès à l'avortement. La CGT réaffirme sa solidarité avec toutes les femmes du monde entier qui se battent pour leur droit de disposer de leur corps.

En France, plusieurs membres du gouvernement Barnier ont voté contre l'inscription de l'IVG dans la Constitution il y a six mois, une décision qui suscite une vigilance accrue. Dans ce climat d'inquiétude, des centaines de personnes ont manifesté samedi 28 septembre dans plusieurs villes françaises pour défendre ce droit, lors de la Journée internationale pour le droit à l'avortement. À l'appel du collectif « Avortement en Europe, les femmes décident », rassemblant associations féministes et syndicats, les manifestantes et manifestants ont dénoncé un droit qui, bien que constitutionnalisé, reste menacé.

Les femmes réclament des subventions pour le planning familial et soulignent des pénuries de pilules abortives dans certaines villes. Les cortèges, où l'on pouvait lire sur des banderoles « Avorter est un droit fondamental », ont insisté sur le fait que l'inscription dans la Constitution est une liberté, mais non un droit complet, sans garanties de moyens matériels et humains. Le texte de l'appel s'inquiète d'une possible révision à la baisse de cette « liberté garantie », pourtant inscrite en mars, une première mondiale.

Les manifestants craignent également que la suppression de l'Aide médicale d'État, qui garantit des soins pour les étrangers en situation irrégulière, n'entrave l'accès des femmes sans papiers aux soins gynécologiques et à l'IVG. Cette mobilisation du 28 septembre rappelle que, même constitutionnalisé, le droit à l'avortement reste fragile, et menacé par l'entrée au gouvernement de Michel Barnier et de membres comme Annie Genevard et Bruno Retailleau, qui avaient voté contre cette inscription.

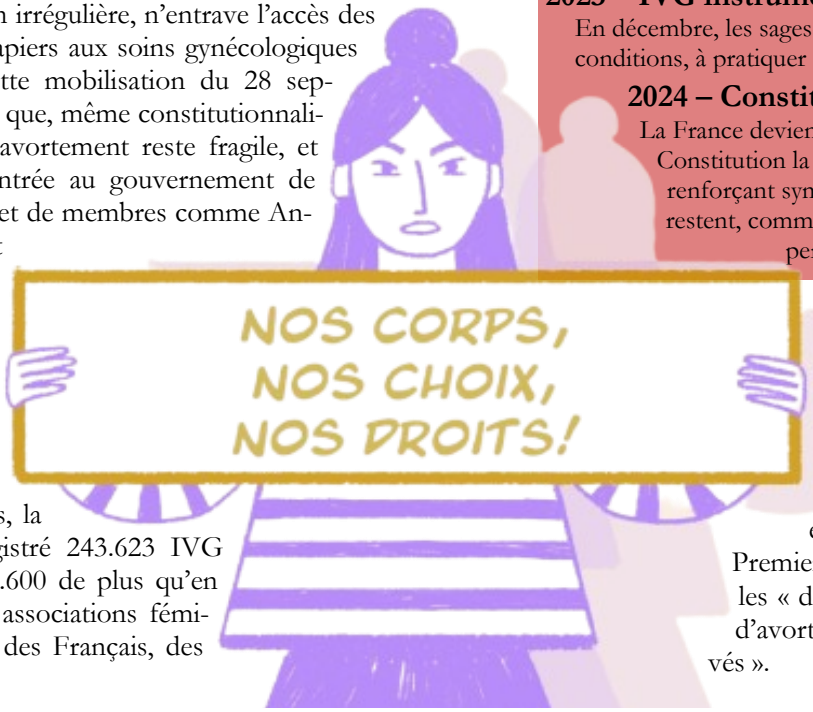

Selon les chiffres officiels, la France a enregistré 243.623 IVG en 2023, soit 8.600 de plus qu'en 2022. Pour les associations féministes et 89 % des Français, des freins persistent cependant en termes de structures et de délais, selon un baromètre IFOP du Planning Familial. Alliance Vita, une association anti-IVG, estime quant à elle que l'accès à l'avortement a été « simplifié, voire banalisé ». Le Premier ministre Michel Barnier a assuré que les « droits acquis », notamment en matière d'avortement, seront « intégralement préservés ».

Chronologie des avancées pour le droit à l'avortement en France:

1971 – Le « manifeste des 343 » :
Le 5 avril 1971, *Le Nouvel Observateur* publie un manifeste signé par 343 femmes célèbres, dont Jeanne Moreau, Catherine Deneuve, et Simone de Beauvoir, déclarant avoir avorté. À cette époque, l'avortement est illégal et passible de prison.

1972 – Le procès de Bobigny :
Le 11 octobre, Marie-Claire Chevalier, une adolescente de 17 ans accusée d'avoir avorté après un viol, est jugée à Bobigny. Son avocate, Gisèle Halimi, transforme le procès en plaidoyer pour le droit à l'avortement. La relaxe de Marie-Claire marque un tournant pour la cause.

1975 – La loi Veil :
Après des débats intenses, Simone Veil, ministre de la Santé, fait voter la loi dépénalisant l'IVG en France, qui entre en vigueur en janvier 1975 et autorise l'avortement jusqu'à 10 semaines de grossesse.

1982 – Remboursement de l'IVG :
Yvette Roudy, ministre déléguée aux Droits de la femme, obtient que l'IVG soit remboursée par la Sécurité sociale.

1993 – Délit d'entrave à l'IVG :
Le délit d'entrave à l'IVG est inscrit dans le code de la santé publique pour protéger l'accès à l'avortement.

1999 – Pilule du lendemain sans prescription :
La pilule contraceptive d'urgence devient accessible sans prescription en pharmacie.

2001 – Allongement du délai de recours :
La loi du 4 juillet 2001 allonge le délai de l'IVG de 10 à 12 semaines de grossesse.

2022 – Prolongation du délai d'IVG à 14 semaines :
Ce changement vise à garantir un meilleur accès à l'IVG, notamment dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

2023 – IVG instrumentale par des sages-femmes :
En décembre, les sages-femmes sont autorisées, sous conditions, à pratiquer des IVG instrumentales.

2024 – Constitutionnalisation de l'IVG :
La France devient le premier pays à inscrire dans sa Constitution la « liberté garantie » d'accès à l'avortement, renforçant symboliquement ce droit, bien que des défis restent, comme la double clause de conscience du personnel médical.

Une rentrée au goût amer

Enseignante depuis bientôt 20 ans, je travaille dans une petite école de trois classes en milieu rural et c'est la première fois que je vis une rentrée aussi difficile. Voilà seulement trois semaines que nous avons repris le chemin de l'école et toute l'équipe (enseignantes, AESH, ATSEM) est déjà à bout et le mot reconversion est sur toutes les lèvres.

Pourquoi sommes-nous déjà épuisées ?

Parce que nous accueillons dans notre école de nombreux élèves en situation de handicap : des élèves autistes, des élèves autistes non verbaux qui mordent et qui frappent à la moindre contrariété ; des élèves avec des troubles psychologiques voire psychiatriques ; des élèves placés en famille d'accueil avec des parcours de vie compliqués ; des élèves souffrant de troubles divers (Troubles De l'Attention avec ou sans Hyperactivité ; Troubles de l'Opposition – TOP…) ; des élèves polyhandicapés n'ayant pas accès à la parole, malvoyants, ayant du mal à se déplacer…).

Parce que nous accueillons aussi des enfants non éduqués dont le seul mode de communication est l'agressivité, qui refusent de s'assoir en classe, d'écouter une histoire, de sortir leurs affaires, de travailler…

« NON, l'école publique ne peut pas tout gérer toute seule et les équipes ne peuvent plus endurer de telles conditions de travail. »

Parce qu'en maternelle, nous accueillons des élèves de 3 ans porteurs de couche car les familles n'ont pas travaillé la propreté à la maison. L'école pourra bien s'en charger puisqu'elle les accueillera 6 heures par jours…

Parce qu'il faut faire passer les évaluations nationales à tous les niveaux du CP au CM2…

Malgré toute notre bonne volonté, PE et ATSEM, et la présence de plusieurs AESH, ça ne fonctionne pas. Il y a tellement à gérer que l'on perd de vue notre mission essentielle : **ENSEIGNER.**

Car NON, la simple présence d'AESH ne suffit pas à réussir une inclusion.

NON, coudre des coussins lestés ou adapter la hauteur des bureaux (conseils donnés par une psychologue et une ergothérapeute en visite dans nos classes) ne suffiront pas à calmer nos élèves souffrants de troubles psychologiques ou psychiatriques.

NON, l'école n'est pas là pour EDUQUER, enseigner la propreté, la politesse, la gentillesse, « l'empathie » quand les parents ne le font pas à la maison.

Nous voulons juste faire notre travail dans de bonnes conditions.

Nous voulons juste que tous les enfants puissent avoir accès à l'éducation dans un environnement ou une structure appropriée et répondant à leurs besoins que ce soit l'école, la SEGPA, l'ULIS, l'IME, le DITEP voire l'hôpital psychiatrique, avec du personnel formé et qualifié.

NON, l'école publique ne peut pas tout gérer toute seule et les équipes ne peuvent plus endurer de telles conditions de travail.

Journée revendicative et festive des retraités CGT 07 du jeudi 17 octobre

Elle s'est déroulée au Teil. Plus de 60 personnes malgré des absences dues aux intempéries qui ont gravement touché l'Ardèche ce jour-là, y participaient.

Danielle a accueilli les camarades, présenté les stands des associations amies AFPS, France-Cuba Solidarité, IHS, La Librairie Notre-Temps de Valence et la LSR Sud Ardèche. Elle a ensuite fait un rappel historique de la terrible journée du 17 octobre 1961. Ce jour-là, **en pleine guerre d'Algérie et sous un couvre-feu uniquement pour les Algériennes et Algériens donc discriminatoire, le FLN de France appela à une manifestation pacifique à Paris le soir, avec femmes, enfants et sans arme. La répression menée par la police parisienne fut sanglante, elle répondait aux ordres de Papon sous l'autorité du gouvernement du Général De Gaule. Il y eut des centaines de manifestant·es tué·es, beaucoup de blessé·es, certain·es ont été jetées dans la Seine!**

Une minute de silence a été observée à la mémoire des victimes.

Ensuite, la journée s'est divisée en trois parties, le débat, le repas et l'après-midi festive.

* le débat portait sur le pouvoir d'achat des retraité·es. Il faisait suite aux débats des deux années précédentes qui traitaient de Sécurité Sociale et des services publics.

L'ensemble constituant notre triptyque revendicatif.
C'est Jean-Louis Thomas qui lança le débat par une grande et longue intervention puis il a donné la parole à Michel Méjean, responsable du Secours Populaire du Teil. Michel a brossé le tableau d'une précarité qui s'aggrave, s'étend et où l'accès à l'énergie, à la prévention et aux soins est fortement dégradé.

Les interventions se sont succédées ensuite pour donner l'augmentation vertigineuse des prix entraînant depuis 2017 pour tout·es les retraité·es une perte de pouvoir **d'achat de près de 3 mois de pension !**

En conclusion la question du rapport de force a été posée. Le lien avec nos forces organisées est insuffisant ce qui est un frein pour des luttes de plus grandes envergures. Cette problématique est de la responsabilité de toute la CGT, comme celle de la participation des actifs et actives aux différentes actions des retraité·es.

- le repas, une excellente paëlla préparée par Lulu et ses aides, et suivie par une multitude de gâteaux succulents et colorés de Ginette, a eu un franc succès.
- l'après-midi, le choix était laissé entre une visite des nouveaux locaux du Secours Populaire ou une pétanque au boulodrome tout proche ou une conférence sur la paix.

Ces débats trouvent une suite dans les actions comme celle du 3 décembre. C'est le sens de ces journées annuelles.

Les gagnants du tirage de la souscription 2024 de l' USR 07

N° 2 636 Lot 16, Cécile Aoustet.
N° 765 Lot 15, Pascal Merle.
N° 2 497 Lot 14, Danielle Mboumba.
N° 1 319 Lot 13, Denise Collange
N° 1 304 Lot 12, Gérard Flandrin.
N° 2 307 Lot 11, Mireille Cohen.
N° 261 Lot 10, André Montagne.
N° 2 578 Lot 9, Stéphane.
N° 1 519 Lot 8, René Moulin.
N° 1 864 Lot7, Bernard Mazoyer.
N° 904 Lot 6, Michel Sabatier.
N° 59 Lot 5, Carlos Tunon.
N° 1 534 Lot 4, Castello.
N°1 115 Lot 3, Pouyat.
N° 2 590 Lot 2, Combaluzier.
N° 2 012 Lot 1, Maurice Terrasse.

Journée revendicative et festive de l'USLR CGT PRIVAS du mardi 17 septembre

Nous étions 18 camarades de 60 à 85 ans au 2ème étage de l'UD à partir de 10 h en présence du Secrétaire Général de l'UD, Sébastien Nicolas. Voilà pour les chiffres !

Comme à l'accoutumée, nous avons évoqué la situation Nationale et internationale puis chaque camarade ayant été invité à présenter une question de son choix, Hélène et Pierrot ont ouvert la discussion sur les questions liées à l'immigration. Hélène sur les difficultés rencontrées par une employée africaine travaillant dans le milieu hospitalier depuis des années. Pierrot sur la situation des jeunes mineur-es non accompagné·es réfugié·es en France se heurtant à des obstacles administratifs qui, loin d'être des tracasseries peuvent durer des années pour aboutir dans trop de cas à une expulsion. Sébastien a rappelé que ces 2 interventions trouvent un écho dans le cycle de formation syndicale de notre département avec une formation sur deux jours, intitulé « Combattre les idées d'extrême droite » qui du département de l'Ardèche, rayonne maintenant bien au-delà, en région AURA. Le pouvoir d'achat des retraité·es a fait l'objet de belles interventions de Pierre, Chantal…Le débat s'est terminé sur le besoin de manifester, porter nos revendications et être nombreuses et nombreux à la manifestation du 1er octobre. Pour cela une distribution de tracts sur le marché de Privas a été programmée.

Nous avons savouré ensuite le repas préparé par Dannie, les légumes bios de Michèle et Bernard, les chocolats de Daniel, le café et le pousse-café de Bernard !

CP UCR-CGT Revalorisation des pensions, NON aux ½ mesures !

L'UCR-CGT a pris connaissance, comme beaucoup de retraité·es, des nouvelles propositions du gouvernement en matière de revalorisation des pensions.

Au-delà du fait qu'il soit inédit que l'annonce ait été faite par un président de groupe politique à l'Assemblée nationale, en lieu et place d'un·e représentant·e du gouvernement, ces mesures vont, une fois de plus, aggraver la perte de pouvoir d'achat de l'ensemble des retraité·es.

0,9 % au 1er janvier 2025 pour toutes et tous, et 0,9 % au 1er juillet 2025 pour celles et ceux dont la pension (base plus complémentaire) est inférieure au Smic net, accompagné d'un chèque pour compenser la sous-indexation des six premiers mois de l'année. De qui se moque-t-on ?

Ces mesures ne répondent en rien aux revendications exprimées par les retraité·es et ne permettent pas de compenser les pertes subies depuis des années.

Aujourd'hui, la réalité est là : entre le 1er janvier 2020 et le 1er juillet 2024, pour une pension de base de 1 600 €, la perte cumulée s'élève à 2 618,44 €.

Les retraité·es ne sont en rien responsables des choix politiques et budgétaires désastreux qui ont conduit à la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Plus que jamais, les retraité·es doivent rester mobilisé·es !

L'UCR-CGT, ainsi que d'autres organisations et associations de retraité·es, **appelle l'ensemble des retraité·es à amplifier la signature de la pétition unitaire (https://chng.it/6zJ8pdyWPM) et à se mobiliser massivement pour exiger :**

- **Le rattrapage de la baisse du pouvoir d'achat, avec, comme première mesure, une augmentation immédiate de 10 % ;**
- **Pour les petites retraites : une augmentation de 300 € du Minimum Contributif (MICO - régime général), du Minimum Garanti (MIGA - fonction publique) et de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) ;**
- **L'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen.**

PLAN DE FORMATION 2025
Union Départementale Ardèche

LEGENDE	
Être acteur toute sa vie	
Outiller au mandat	
Outiller à la responsabilité	

Libellé	Lieu	Durée	Dates	Legende
S'impliquer dans la CGT (Accueil)	Aubenas	1 jour	A determiner	
S'impliquer dans la CGT (Accueil)	La Voulte	1 jour	A determiner	
S'impliquer dans la CGT (Accueil)	Le Cheylard	1 jour	A determiner	
S'impliquer dans la CGT (Accueil)	Le Teil	1 jour	A determiner	
S'impliquer dans la CGT (Accueil)	UD Privas	1 jour	A determiner	
S'impliquer dans la CGT (Accueil)	Tournon	1 jour	A determiner	
Participer à la vie de la CGT **mod.3 2024** (1er niveau)	UD Privas	3 jours	17 au 19 février 2025	
Participer à la vie de la CGT mod.1 (1er niveau)	UD Privas	3 jours	19 au 21 Mars	
Participer à la vie de la CGT mod.2 (1er niveau)	UD Privas	2 jours	12 au 13 juin	
Participer à la vie de la CGT mod.3 (1er niveau)	UD Privas	3 jours	15 au 17 octobre	
Développer la démarche CGT mod.1 (2ème Niveau)	UD Privas	5 jours	24 au 28 novembre	
Développer la démarche CGT mod.2 (2ème Niveau)	UD Privas	5 jours	19 au 23 janvier **2026**	
FORMATIONS PRUDIS - Conseiller.es Prud'Hommes				
Journée préparatoire AG CPH Aubenas janvier **2026**	UL Aubenas	1 jour	octobre-novembre-décembre	
Session 4	UD Privas	5 jours	septembre	
Formation BCO	UD Privas	5 jours	10 au 14 mars	
FORMATIONS DLAJ				
Journée d'etude DLAJ tout mandat	UL Le Teil		février	
Journée d'etude DLAJ tout mandat	UL Le Teil		avril	
Journée d'etude DLAJ tout mandat	UL Le Teil		juin	
Journée d'etude DLAJ tout mandat	UL Le Teil		octobre	
Journée d'etude DLAJ tout mandat	UL Le Teil		décembre	
FORMATIONS SPECIFIQUES UNION DEPARTEMENTALE				
Collectif de direction (CE UD Ardèche)	A définir	3 jours	20 au 22 Janvier	
COGITIEL	Privas	2 jours	1 semestre et 2eme semestre	
Eco-CSE	Privas	5 jours	1 semestre	
Santé, Sécurité et Conditions de Travail	Privas	5 jours	1 semestre	
Combattre syndicalement les idées d'extrême-droite	Privas	2 jours	1 semestre et 2eme semestre	
Conseillers du salarié	Privas	A determiner	A determiner	
Agir contre les Violences Sexistes et Sexuelles (VSS)	Privas	3 jours	1 semestre et 2eme semestre	
Formation avec les Instituts du Travail				
Code du travail et arrêts de la Cour de cassation : maîtriser l'outillage du droit du travail	Privas	2 jours	A determiner	
JOURNEES CARSAT				
AT / MP	Privas	2 jours	A determiner	
RPS (Risques psycho-sociaux) TMS	Privas	2 jours	A determiner	

« L'instruction donne aux travailleurs le pouvoir de construire notre avenir, solidaire et juste. » Benoit

de véritable syndicalisme ; il n'y a que l'acceptation

* NOUVEAUTES * FORMATIONS EN DIRECTION DES RETRAITés(es) et PRE-RETRAITés(es)			
Découvrir le syndicalisme retraité	Privas	1 jour	A determiner
Union Locale d'AUBENAS			
S'impliquer dans la CGT (Accueil)	Aubenas	1 jour	7 février
Comprendre sa fiche de salaire	Aubenas	1 jour	4 avril
Comprendre sa fiche de salaire	Aubenas	1 jour	10 octobre
Union Locale d'ANNONAY			
CoGiTiel	Annonay	2 jours	27 et 28 janvier
Formation de formateurs	Annonay	5 jours	17 au 21 février
S'impliquer dans la CGT (Accueil)	Annonay	1 jour	19-mars
NAO, gérer un conflit et rédiger un tract	Annonay	3 jours	26 au 29 mars
Eco CSE	Annonay	5 jours	14 au 18 avril
Défenseur, Conseillers du salarié	Annonay	5 jours	19 au 23 mai
SSCT	Annonay	5 jours	2 au 6 juin
Délégué Syndical	Annonay	3 jours	16 au 18 juin
ECO-CSE	Annonay	5 jours	6 au 10 octobre
Fiche de paie	Annonay	2 jours	14 et 15 octobre
Développer la démarche CGT	Annonay	5 jours	3 au 7 novembre
S'impliquer dans la CGT (Accueil)	Annonay	1jour	12-nov
SSCT	Annonay	5 jours	17 au 21 novembre
Retraites du Privé	Annonay	3 jours	26 au 28 novembre
Participer à la vie de la CGT	Annonay	5 jours	1er au 5
RPS (Risques psycho-sociaux) CARSAT	Annonay	2 jours	date à définir
Référant harcelement	Annonay	1 jour	date à définir
USDSAS (Union Syndicale Départementale de la Santé et de l'Action Sociale)			
CSE - Comité Social d'Etablissement		5 jours	date à définir
Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT)		5 jours	date à définir
Conseil Médical		3 jours	date à définir
Journée d'étude			
Module formateur "S'impliquer dans la CGT"		1 jour	date à définir
Conseillers du salarié		1 jour	date à définir
CSDSP (Coordination Syndicale Départementale des Services Publiques)			
Bulletin de salaire		1 jour	date à définir
Différents contrats de la Fonction Publique		1 jour	date à définir
Comité médical		2 jours	date à définir
Statuts Fonction Publique		*5 jours*	date à définir
S'impliquer dans la CGT (Accueil)		1 jour	date à définir

comprendre et de lutter. Sans formation, il n'y a pas

tation silencieuse de la misère. Apprenons pour

FRACHON – Secrétaire Général de la CGT de 1945 à 1967

Par les élections CSE, LA POSTE tourne la page de la fonction publique dans ses relations sociales.

Bien que toujours détenu par les capitaux publics, le groupe LA POSTE change de modèle de dialogue social en se calquant sur le secteur privé, en rappelant que 72% de ses salariés ne sont pas fonctionnaires.

Une page se tourne à La Poste. **Le groupe** a officiellement changé de modèle de dialogue social ce vendredi 25 octobre, abandonnant **les instances issues du droit de la fonction publique** au profit de comités sociaux et économiques (CSE), classiques dans les entreprises de droit privé. Jusqu'à présent, La Poste disposait d'instances issues du droit de la fonction publique (les comités techniques), de CHSCT (comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) et de COGAS (comités d'orientation et de gestion des activités sociales).

Or, ces instances ne correspondent plus à la réalité du corps social de La Poste aujourd'hui constitué à 72% de salariés de droit privé et 28% de fonctionnaires. Et ce, même si La Poste demeure une société anonyme à capitaux publics, détenue par l'État et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Ainsi des comités sociaux et économiques (CSE) ont-ils été mis en place, à l'issue d'élections des représentants du personnel dont les résultats ont porté la CGT à 23.67% des voix, la CFDT 26.07%, FO 21,71%, Sud 18,46% et la CFE-CGC 10,10%.

1500 représentants de proximité, soit 1 pour 100 postiers, seront chargés de relayer les questions individuelles et collectives ainsi que les *sujets du quotidien auprès des managers, notamment en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.*

En outre, pour être valide, un accord collectif d'entreprise devra maintenant être majoritaire en obtenant 50% des suffrages contre 30% jusqu'alors. Enfin, les CSE géreront les activités sociales et culturelles de l'entreprise, grâce à un budget annuel correspondant à 2,46% de la masse salariale.

Sur notre région, les salariés du secteur bancaire, seront rattachés au CSE AURA-PACA, et ceux du courrier au CSE AURA regroupant pas moins de 11.000 salariés, ce qui peut poser de grosses interrogations sur la notion de proximité dans l'entreprise. Tous ces CSE d'entreprise, seront rattachés à un CSE central national.

Pour autant, sur les moyens alloués au bon fonctionnement de l'activité syndicale à La Poste, nous assistons à la grande lessive de fin d'année, avec pas moins de 85% de diminutions des droits, la réintégration de quelques 6.000 agents permanents sur tout le territoire, et la disparition quasi inévitable des petits syndicats départementaux dans les territoires ruraux au bénéfice des gros syndicats des grandes métropoles. Par la mise en place de cette nouvelle instance représentative du personnel, la poste n'a pas hésité à mettre fin à tout dialogue social avec les différentes fédérations syndicales muselant ainsi toute contestation au sein des services et laissant la totale liberté à nos dirigeants de bafouer les droits et les acquis des travailleuses et travailleurs afin de mieux les exploiter.

« nous assistons à la grande lessive de fin d'année, avec pas moins de 85% de diminutions des droits, la réintégration de quelques 6.000 agents permanents sur tout le territoire »

Cette atteinte au droit syndical, par la mise en place des CSE instituant ainsi la professionnalisation de l'activité syndicale au sein de ces instances, met en grande difficulté tout le syndicalisme interprofessionnel dans notre pays et notamment toute l'activité confédérale à la CGT : En Ardèche, cette nouvelle situation va engendrer une quasi-disparition des moyens de fonctionnement du syndicat FAPT, qui va de fait se trouver en grande difficulté dans son existence. Il en ira de même dans l'activité interprofessionnelle car la FAPT 07 fournissait des moyens importants contribuant au bon fonctionnement de notre union départementale à travers différents mandats dans lesquels ils ne seront plus en mesure d'être présent par la disparition de leurs moyens de détachement.

Mais au moment de l'instauration des lois MACRON dans les nouvelles relations sociales dans l'entreprise, n'était-ce pas le but recherché par le futur pensionnaire de l'Elysée qui a un réel problème avec le débat contradictoire dans l'entreprise comme en politique. L'abrogation de ces lois MACRON doit s'inscrire dans nos cahiers revendicatifs.

Rencontre avec le député Hervé Saulignac :

Analyse des enjeux sociaux et des conditions de travail en Ardèche

Le 16 septembre 2024, trois représentants de la CGT Ardèche ont rencontré Hervé Saulignac, député du Nouveau Front Populaire (NFP), pour discuter des questions essentielles concernant les EHPAD, la réforme des retraites, les services publics, et les conditions de travail dans le département.

Crise des EHPAD en Ardèche

L'Ardèche, département comptant le plus grand nombre d'EHPAD en France, traverse une crise financière sérieuse. H. Saulignac a souligné que le financement départemental a été réduit de manière drastique, passant d'une implication significative à une contribution divisée par dix en 40 ans. Il plaide pour une solution via l'augmentation des aides à domicile, jugée plus bénéfique et moins coûteuse. La CGT a insisté sur l'urgence de recruter 200 000 personnes dans les secteurs hospitaliers, dont 100 000 dans les EHPAD et autant dans les services d'aide à domicile.

La réforme des retraites et le contexte parlementaire

H. Saulignac considère la réforme des retraites, imposée par le gouvernement Macron, comme un point crucial pour le NFP. Il soutient un retour à la retraite à 62 ans, mais s'oppose à un retour à 60 ans. Il a également décrit la nouvelle composition de l'Assemblée nationale, composée de 11 groupes parlementaires, comme "ingérable", et prévoit que le gouvernement pourrait de nouveau recourir à l'article 49-3 pour faire passer des réformes, en dépit des tentatives d'abrogation du RN.

Crise démocratique et salariale

H. Saulignac a exprimé sa préoccupation face à la crise politique que traverse la France, qu'il qualifie de "très grave". Il dénonce un déclin de la conscience politique et un manque d'esprit critique au sein de la population. Concernant les salaires, il soutient fermement une augmentation à 1600 euros pour le SMIC, dénonçant la politique anti-sociale du gouvernement Macron.

Dégradation des services publics et fiscalité

L'amélioration des services publics passe, selon lui, par des discussions autour du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS). Il prône une taxation des plus riches et une lutte contre les niches fiscales pour financer des réformes. Il a aussi dénoncé l'état alarmant de la justice et a promis de proposer des amendements visant à désengorger les tribunaux par des recrutements massifs et une simplification des procédures judiciaires.

Accès aux soins et désertification médicale

Le député a également abordé la question de la désertification médicale en Ardèche. Il a proposé de réformer la tarification médicale et de renforcer la gouvernance locale des hôpitaux pour donner plus de pouvoir aux professionnels de santé. Il a plaidé pour une régulation des médecins, afin de garantir un meilleur accès aux soins dans les zones rurales.

> « L'Ardèche, département comptant le plus grand nombre d'EHPAD en France, traverse une crise financière sérieuse. H. Saulignac a souligné que le financement départemental a été réduit de manière drastique, passant d'une implication significative à une contribution divisée par dix en 40 ans. »

Conditions de travail et dérives dans les entreprises

L'entretien a également mis en lumière les abus au sein de la Banque Delubac au Cheylard, où des employés ont été licenciés sans respect du code du travail. H. Saulignac a dénoncé ces pratiques inacceptables, ainsi que les conditions précaires de travail des salariés chargés de la mise sous pli pour les élections européennes, soumis à des horaires illégaux et privés de pauses et d'accès aux sanitaires.

Comportement antidémocratique et dysfonctionnements administratifs

Enfin, le comportement anti-démocratique du Conseil départemental, notamment de son président Mr Amrane, a été abordé. H. Saulignac a dénoncé l'attitude autoritaire de cet élu, pressenti pour prendre la direction régionale de l'agriculture. Il a fustigé le mépris affiché envers les citoyens, pointant du doigt une administration éloignée des réalités locales.

Cette rencontre avec le député a mis en évidence les nombreux défis auxquels fait face l'Ardèche, tout en proposant des pistes de réformes pour améliorer les conditions de vie des travailleurs et renforcer les services publics.

USDSAS CGT 07 : Mobilisation à l'hôpital de Villeneuve-de-Berg : la CGT dénonce une précarisation croissante

Le 29 octobre, l'hôpital Claude-Dejean de Villeneuve-de-Berg s'est mobilisé pour dénoncer la précarisation des agents et l'absence de réponses adaptées aux besoins des personnels. Rejoints par la CFDT, les militants CGT alertent sur une gestion qui, au lieu de fidéliser le personnel, intensifie l'instabilité professionnelle des agents.

Précarité et instabilité.

À Villeneuve-de-Berg, 36 % des agents sont sous contrat précaire, un taux bien supérieur à la moyenne nationale de 20 %. « Certains contractuels le sont depuis plus de six ans », souligne la CGT, qui dénonce une précarité qui entrave toute perspective de carrière et prive les agents de primes et de déroulé de carrière. Depuis deux ans, aucun avancement de grade ni titularisation n'a été accordé, malgré les directives nationales.

Défense des droits syndicaux face aux pressions de la direction.

La CGT constate avec inquiétude que les droits syndicaux sont aujourd'hui remis en cause, la nouvelle direction refusant de respecter les accords locaux. La CGT a, en réponse, choisi de ne pas siéger au conseil de surveillance, exigeant que l'établissement respecte les droits des agents et cesse de saper les acquis historiques du personnel.

Des CDI imposés sans consultation.

La CGT critique également la pratique de la direction qui propose des CDI sans dialogue préalable, imposant une stabilité de façade alors que les agents aspirent à une titularisation. « Plutôt que de fidéliser, cette politique prend les agents en otage », déclare la CGT, insistant sur le besoin urgent de renforcer les droits statutaires des travailleurs.

Vers une mobilisation renforcée.

Face à cette situation, la CGT appelle la direction à appliquer les engagements du Ségur de la santé et à respecter les droits des agents pour garantir des soins de qualité. Pour le syndicat, il est urgent d'en finir avec la précarisation qui affaiblit le service public et les conditions de travail du personnel.

CGT Sainte Marie : Assemblée générale

Le syndicat CGT de l'hôpital Ste Marie s'est réuni en assemblée générale début octobre dans les locaux de l'Union Départementale de l'Ardèche.

La majorité des élus et plusieurs adhérents étaient présents, pour un total de 26 personnes. Après la présentation des comptes et le renouvellement du bureau, les échanges ont porté sur l'état de l'établissement et de l'association Ste Marie, ainsi que sur la syndicalisation.

Bien que le nombre d'adhérents ait légèrement baissé, les participants ont manifesté optimisme et engagement. Les discussions se sont concentrées sur les changements récents de direction, le management agressif, les nombreuses démissions et procédures disciplinaires, ainsi que sur les graves carences en personnel et la détérioration des conditions de travail.

Une réflexion approfondie a également eu lieu sur l'avenir de l'établissement, avec la diminution des lits, la baisse de la qualité des soins, et l'impact négatif sur les patients.

Le syndicat a réaffirmé sa volonté de défendre un service public de psychiatrie accessible et de qualité, tout en luttant pour l'amélioration des conditions de travail. L'assemblée a souligné le manque criant de personnel, avec plus de cinquante postes non pourvus, et la difficulté de recruter face à l'écart salarial avec les hôpitaux publics. Ce moment convivial a renforcé le lien entre les membres, mobilisant chacun pour les luttes à venir.

Le Comité Général de l'USDSAS CGT 07 : Un État des Lieux Crucial pour les Établissements de Santé

Le Comité Général de l'USDSAS CGT 07, tenu à St Jean le Centenier, a réuni 35 participants représentant 9 syndicats Privés et Publics , pour échanger sur l'état actuel des établissements de santé.

Denis Betand a exposé la situation alarmante des conditions de travail dans le secteur, affectant à la fois le bien-être des professionnels et la qualité des soins. Pour endiguer la fuite des travailleurs et rétablir l'attractivité du secteur, il est urgent d'agir sur les conditions de travail, sans quoi l'avenir du système de santé est compromis.

Carine Paillau a présenté les négociations en cours pour la nouvelle convention collective de la BASS, soulignant l'importance d'une représentation forte face aux intentions du gouvernement de limiter les avancées. La CGT milite pour une convention collective de qualité, intégrant le meilleur des conventions actuelles.

La réunion a aussi été marquée par la démission de Sébastien Nicolas de son mandat de secrétaire général, Sylvie Afian propose sa candidature pour lui succéder. Elle sera validée à la CE de l'USDSAS d'octobre.

Ce comité a permis de dresser un bilan préoccupant, tout en renouvelant la détermination des participants à lutter pour des conditions de travail dignes et un système de santé accessible à tous. Des journées d'études sont prévues dans les mois à venir.

Vie des Unions Locales

UL Le Cheylard

14ème Congrès de l'UL CGT Le Cheylard.

Le congrès a rassemblé 25 participants, dont des représentants de l'Union Départementale et des partenaires comme la Macif et Secafi et nos camarades de l'INDECOSA-CGT. En l'absence du secrétaire sortant, Gabrielle et Franck ont animé les discussions sur les priorités du mandat à venir :

- **Lutte contre l'extrême droite :** Les militants ont décidé de renforcer leurs actions avec une formation dédiée pour combattre les idées d'extrême droite, visant également à encourager la syndicalisation.
- **Engagement environnemental et laïcité :** La CGT a réaffirmé son attachement à la laïcité et un engagement plus revendicatif sur les questions climatiques, touchant particulièrement les populations précaires.
- **Défense des services publics :** Les participants ont critiqué la privatisation de France Télécom (Orange) et alerté sur le manque d'investissement dans la fibre optique et les télécommunications en Ardèche.

Ce congrès a permis de réaffirmer les priorités de l'UL CGT en matière de lutte sociale, environnementale et de défense des services publics.

Élection de la Commission Exécutive

Le congrès s'est achevé par l'élection de la nouvelle **Commission Exécutive :**

Yves Roupsard, Jean-Paul Jouannard, Jeanine Chareyron, Maryse Jouannard, Jean-Claude Laurent, Bernard Philibert, Gabrielle Coulomb, Franck Bernard, Françoise Vallon, Daniel Bacquelot.

Le bureau élu est composé de :

- **Secrétaire général** : Franck Bernard (CGT FAPT)
- **Secrétaire adjointe** : Gabrielle Coulomb (CGT Conseil Départemental)
- **Trésorier** : Jean-Claude Laurent (CGT Chomarat)
- **Trésorier adjoint** : Bernard Philibert (CGT Chomarat)

Le congrès s'est conclu par un discours de Franck Bernard, suivi d'un moment convivial.

UL Aubenas

Campagne saisonnier :

L'union Locale a tenu un stand lors de l'organisation du forum de l'emploi à Vallon Pont d'Arc le 21 mars 2024. Nous avons été intégré dans le guide pratique du saisonnier édité par la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche et dans les locaux de la nouvelle maison de la saisonnalité à la communauté de commune des Gorges de l'Ardèche. Nous avons tenu des permanences juridiques tous les débuts de mois an avril, mai et juin. A partir de juillet et jusqu'en septembre nous avons mis en place 2 permanences par mois avec l'aide des camarades du syndicat de St Paul le Jeune et de Céline conseillère juridique à l'Union Locale. Celle-ci était d'ailleurs présente lors du forum des saisonniers de fin de saison qui eut lieu au CREPS de Vallon Pont d'Arc.

Le syndicat multi-pro de St Paul le Jeune

dans le sud ardèche à ce jour accueille 35 adhérents . Il fonctionne tous les lundis, mardis et mercredis matin sous la houlette de **son nouveau secrétaire : Stéphane Guglielmo et de Crystelle la trésorière** .

L'Union Locale d'Aubenas, tiendra son congrès le 20 mars 2025.

A l'issue de ce congrès la secrétaire générale, Josette Allart ne renouvellera pas son mandat et **recherche activement un ou une camarade prêt à s'investir !**

Lectures

De l'huile sur le feu, La France et la guerre contre le terrorisme en Afrique - de Raphaël Granvaud aux éditions Lux

Dans *De l'huile sur le feu*, Raphaël Granvaud offre une analyse percutante de l'ingérence militaire française en Afrique, notamment à travers les opérations au Sahel comme Barkhane. Loin d'avoir réussi à éradiquer le terrorisme, ces interventions ont aggravé la situation sécuritaire, renforcé des régimes autoritaires, et alimenté le rejet de la présence française. Granvaud décrit comment la France, sous couvert de lutte contre le terrorisme, a soutenu des régimes corrompus, commis des bavures militaires, et imposé une stratégie sécuritaire qui a échoué, menant à l'expulsion des forces françaises de plusieurs pays.

L'ouvrage montre aussi que ce rejet des politiques françaises en Afrique découle d'un **néo-colonialisme persistant**, où les intérêts français priment sur la souveraineté des États africains. Granvaud insiste sur l'urgence de mobilisations populaires pour contrer cette domination, tout comme en France, où les syndicats se battent contre les politiques économiques injustes imposées aux travailleurs sans consultation démocratique. Dans les deux cas, la lutte est celle de la résistance contre une politique néocoloniale qui continue d'exploiter et de dominer les peuples au nom d'intérêts extérieurs.

Ce parallèle entre les luttes sociales en Afrique et en France rappelle l'importance d'une solidarité internationale contre le néocolonialisme, qu'il soit militaire ou économique.

Les grands voyageurs du Rhône - de Jean-Marc Gardes aux éditions au fil du Rhône

Notre camarade retraité de l'Équipement Jean-Marc GARDES vient de rééditer le livre qu'il avait précédemment sorti aux bien nommées éditions "au fil du Rhône" en 2016 : "Les grands voyageurs du Rhône."

Cette nouvelle éditions se trouve enrichie d'un appareil de notes plus conséquent et, surtout, de sept nouveaux récits de descente du Rhône. Récits qui valent, soit description des rives droite et gauche du fleuve-roi ; soit narration du voyage lui-même, et nous apportent quelques belles surprises !

Ainsi, de la présentation des curiosités des bords du Rhône et des six villes-ponton où le paquebot pouvait alors accoster en Ardèche (trois en Drôme) ; ainsi encore du (mémorable) moment d'égarement -et de faiblesse- du jeune Charles de Ggord, alors âgé de 14 ans, sur une île du Rhône... Autre nouveau, et pour le moins surprenant- navigateur sur le fleuve, le père du commissaire Maigret lui-même : Georges Simenon... une pépite !

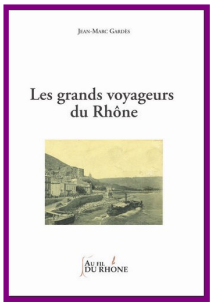

Le livre de 150 pages est disponible au prix de 18 euros en librairie, ou bien auprès de l'éditeur : F. Baudez / Éditions Au fil du Rhône, 60 chemin du Vivarais, 26600 Mercurol (ajouter 3 euros pour frais d'envoi).

Décidément infatigable !, notre camarade nous annonce la sortie d'un nouveau livre pour le printemps prochain :

"Les villages du plateau : le bassin supérieur de la Loire."

Celui-ci fait suite au "Plateau Ardéchois" paru en 2017 et il devrait tout autant ravir les amoureux de l'Ardèche, du plateau et de ses villages, de son histoire. Il est d'ores et déjà possible de le commander auprès de l'éditeur au prix de 29 euros + 5 euros de frais de port. Editions Créer, BP 56, 43102 BRIOUDE CEDEX. (35 euros prix public à la sortie du livre).

« *Sois jeune et tais-toi : réponse à ceux qui critiquent la jeunesse* » - de Salomé Saqué aux éditions Payot

Qui n'a pas posé -ou entendu- cette question dans nos réunions, manifestations, où ne se retrouvent plus aujourd'hui que beaucoup de têtes blanches ou grisonnantes…

Conflit, fracture générationnelle ?

Une jeune journaliste d'origine ardéchoise (1), s'est emparée de cette vaste et grave question et lui a cherché des réponses dans un livre qui vient de sortir .

Son ouvrage, grandement fouillé et étayé par nombre d'enquêtes, d'études et de statistiques, complété encore par des interviews que son autrice à elle-même conduites, apporte des réponses.

Pourquoi la jeunesse, avec toute la fougue qu'on continue à lui prêter, n'est-elle pas aux rendez-vous des luttes des plus anciens ? Qu'est-ce qui l'en empêche ? Où est-elle aujourd'hui ? Quelles sont ses conditions matérielles d'existence ? Comment se positionne-t-elle par rapport à la politique, aux élections, au syndicalisme ?...

Pourquoi ne se retrouve-elle pas dans les mouvements sociaux ? S'engage-t-elle toujours autant, ailleurs, et pour quels combats ? Quels combats sur lesquels il serait possible de la rejoindre pour renouer et lutter avec elle ? Nous qui sommes dans des syndicats, des associations aujourd'hui en difficulté parce que, précisément, ceux-ci n'ont plus la sève, pour les faire vivre, qu'apporte la jeunesse.

Voilà quelques-uns des champs qui sont explorés dans ce livre, de manière fouillée. Avec, bien sûr !, incontournable, celui des fameux « réseaux sociaux » !

Leur présentation peut offrir des pistes à toutes celles et ceux qui souhaitent renouer avec la jeunesse. Un livre à lire donc pour trouver des réponses et faire face, avec elle, à tous les problèmes qui nous assaillent !

(1) Fille de fonctionnaires, aujourd'hui âgée de 28 ans, Salomé Saqué a grandi en zone rurale dans un village d'une centaine d'habitants en Ardèche. Dans sa jeunesse, elle a participé à nombre de manifestations à Aubenas. Aujourd'hui installée à Paris, elle travaille pour le média en ligne BLAST .

L'inauguration de la Maison du Peuple du Teil : Hymne à l'Unité Ouvrière

Le 24 octobre 1937, Le Teil, ville ouvrière inaugurait sa Maison du Peuple, un symbole fort de la solidarité ouvrière. Fruit d'une souscription populaire, ce lieu offrait aux ouvriers un espace pour se rassembler, organiser leurs luttes et défendre leurs droits. Cette inauguration, survenue dans un contexte de luttes sociales, est restée gravée dans la mémoire collective.

Le Teil, Citadelle Ouvrière

A l'époque, Le Teil était un important centre ouvrier, avec ses carrières Lafarge et son nœud ferroviaire. La *Maison du Peuple* CGT représentait un bastion de résistance face à l'exploitation des travailleurs par les grands patrons. Elle incarnait l'esprit d'unité qui régnait parmi les ouvriers, déterminés à obtenir de meilleures conditions de travail.

Adolphe Demontès et l'Hymne des Ouvriers

L'inauguration fut marquée par la chanson d'**Adolphe Demontès**, militant CGT et artiste engagé. Il joua un rôle important dans l'organisation des luttes ouvrières et utilisa son talent pour écrire des chansons militantes. L'une de ses œuvres les plus emblématiques, intitulée « *Monde nouveau* », résonna ce jour-là comme un hymne à l'unité ouvrière. Cette chanson, inspirée par les grandes conquêtes sociales de l'époque, évoque les victoires obtenues par les travailleurs, comme la réduction du temps de travail et les congés payés.

Un Symbolisme Fort

La chanson *Monde nouveau* résume bien l'état d'esprit des ouvriers de l'époque : une volonté de lutter pour un avenir meilleur, où règnent la justice sociale et l'égalité. Le texte rappelle les difficiles conditions de travail d'autrefois, mais aussi les victoires obtenues grâce à la solidarité des ouvriers. La *Maison du Peuple* du Teil devint un symbole de cette unité ouvrière, un lieu où tous les travailleurs pouvaient se rassembler et s'organiser pour défendre leurs droits face à un patronat hostile.

Le passage parlé souligne les tensions sociales de l'époque, notamment entre ouvriers et patrons, mais aussi la tentative des riches de dresser les paysans contre les ouvriers. Demontès y exprime la force de l'unité entre les différentes catégories de travailleurs, unies dans un même combat contre l'exploitation.

Un Héritage Vivant

Aujourd'hui encore, l'inauguration de la *Maison du Peuple* et les luttes qu'elle symbolise restent un exemple fort de ce que peut accomplir la solidarité ouvrière. La chanson *Monde nouveau* continue de résonner comme un rappel que les droits des travailleurs ne sont jamais acquis définitivement et que seule l'unité de notre classe permet de grandes victoires.

Monde nouveau

Jamais tous nos capitalistes,
N'auraient cru que les ouvriers,
Devant la menace fasciste,
Réalisent l'Unité !
Les résultats de notre entente,
Nous ont enfin donné des droits,
Plus cinquante heures, mais quarante,
Nos patrons ne font plus la Loi !
Jadis nous allions aux usines,
Sans joies, sans goût pour le travail,
Nous étions pareils aux machines,
Qui tournaient pour le capital !
Des jours nouveaux pour nous se lèvent,
Nous avons nos congés payés,
Avant pour nous c'était un rêve,
Seuls nos patrons se promenaient.
Nous n'avions pas le droit de vivre,
Travailler c'était notre lot !
C'était écrit sur tous les livres,
Les riches imposaient leur véto !
Mais aujourd'hui cinq millions d'hommes
Se sont enfin tendu la main,
Tremble capital sur ton trône,
Ces hommes exigent du pain !

Refrain :

Monde nouveau, va de l'avant,
Vers l'idéal,
Bien-être, Paix et Liberté,
Dans le travail.

Passage parlé :

Vous voudriez déjà nous ravir nos victoires,
Vous nous traitez comme des fainéants,
Vous voudriez contre nous dresser les paysans
Qui sont bien revenus de toutes vos histoires.
Vous leur dites : « l'ouvrier ? … mais il ne veut rien faire !
Quarante heures c'est peu ! … et des congés payés ! … »
Mais nous vous demandons à vous les millionnaires,
Votre temps de travail et vos jours de congés ? …
Ici dans la région, les ouvriers de Lafarge,
Devaient se "mettre à plat" devant leurs grands seigneurs !
Et puis, tous les patrons, Ah !... ils n'étaient pas larges,
Même lorsque l'enfant était "enfants de chœur" ? …
Mais maintenant ça va, les ouvriers fraternisent,
Lafarge, Cheminots, La vallée, La méta ! …

On a "Notre MAISON" et elle est bien assise !

La Macif vous protège dans votre activité syndicale avec des contrats sur mesure.

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, est un engagement de tous les instants.

La Macif est à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.

→ **Contactez-nous : partenariat@macif.fr**

MACIF

La Macif, c'est vous.

Crédit photo : Ryan Lees / Hoxton / GraphicObsession.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.